

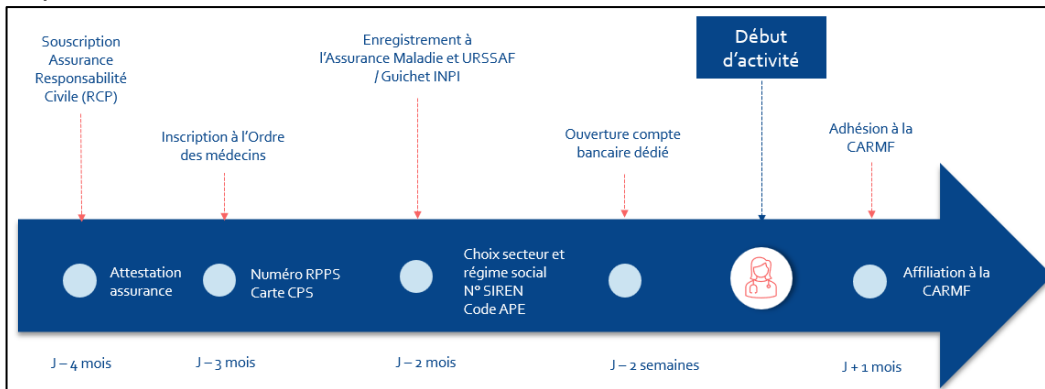
Quelles sont les démarches pour créer mon entreprise ?



Pour créer une entreprise individuelle ou une société adaptée à l'exercice médical libéral (SCM, SCP, SEL, SPFFPL, SISA, etc.), il est nécessaire de suivre plusieurs étapes et de respecter certaines formalités administratives, légales et ordinales.

Une bonne compréhension des implications juridiques, fiscales et comptables des différentes options et un accompagnement, tout au long de la construction du projet, par des professionnels du droit et de la comptabilité permettront de faciliter la création et d'assurer la sécurité juridique de la structure.

Étapes de l'installation en exercice INDIVIDUEL LIBERAL



Trois documents clés pour assurer un cadre structuré et sécurisé, garantir une gestion harmonieuse et pérenne de la société tout en protégeant les intérêts de chacun des associés :

Statuts (obligatoires et publics - opposables aux tiers) : texte fondateur qui régit l'organisation et le fonctionnement de la société.

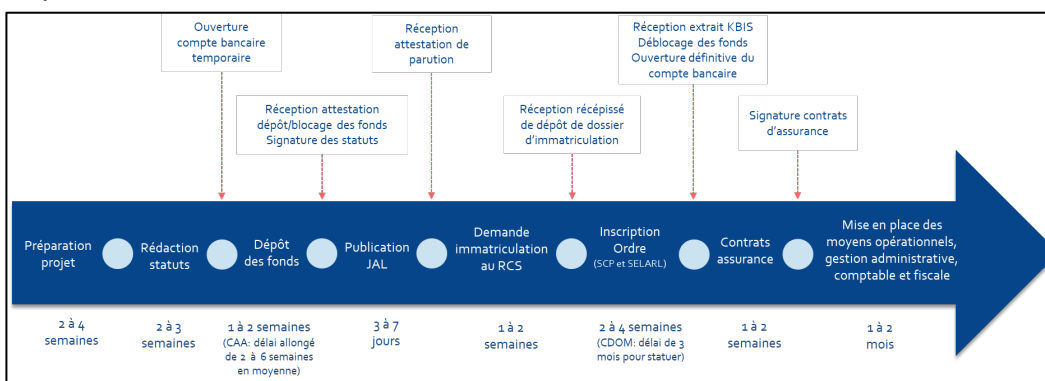
Pacte d'associés (facultatif et non public -ne concerne que ses signataires) : organise les relations entre les associés, définit leurs droits et obligations (parts sociales, droits de vote, etc.) et anticipe d'éventuelles difficultés.

Règlement intérieur (facultatif et non public – opposable à tous les associés) : détaille les aspects pratiques du fonctionnement quotidien (utilisation des locaux, organisation des plannings, etc.).

Conseils :

- Inclure le strict minimum dans les statuts (toute modification nécessite une décision en AG).
- Respecter la hiérarchie des documents et assurer leur cohérence, afin d'éviter les contradictions juridiques et prévenir les conflits.

Étapes de création d'une SOCIÉTÉ (SCM, SCP, SEL, etc.)



Une fiscalité reposant sur deux aspects essentiels :

1. **Les cotisations** : CARMF pour la retraite et URSSAF pour les cotisations sociales (maladie maternité, etc.).
2. **Le régime d'imposition des revenus**, soit en tant que Bénéficiaires Non Commerciaux (BNC), soit via l'impôt sur les sociétés si la société est assujettie ou opte pour l'IS.

Identifier les charges déductibles permet de réduire le montant des bénéfices soumis à imposition.



Notre site internet permet d'accéder à des **OUTILS METHODOLOGIQUES** complémentaires pour aider dans votre gestion d'activité au quotidien.

L'**ACCOMPAGNEMENT PAR UN EXPERT**, parfois indispensable, peut-être sollicité auprès de nos services : [Formulaire de demande de contact](#)